

Rôle du représentant étudiant au Département de Physique

La représentante ou le représentant étudiant au Département de physique (DP) a pour rôle d'être le porte-parole des étudiants en section physique, en particulier de l'année dans laquelle il se trouve majoritairement inscrit, mais pas uniquement. Il peut intervenir pour toute question liée à la vie estudiantine. Il est désigné par les étudiants qu'il représente au cours d'une élection interne ou par consensus.

Il est invité à chaque réunion du DP. Sa présence n'est pas obligatoire, mais souhaitée. Il a le droit de vote comme chaque membre officiel du DP.

Il peut s'exprimer sur tous les points pour lesquels il lui semble pertinent d'intervenir. Il peut demander au Président du DP de faire figurer un point particulier à l'ordre du jour d'une réunion ou intervenir au point « La parole aux assistants, chercheurs, membres du PATO et étudiants ».

Il doit être à l'écoute des préoccupations et des demandes de ses condisciples, et a pour mission de leur faire un retour du contenu des réunions. Le DP suggère aux étudiants de s'organiser en un « Conseil d'étudiants » pour discuter entre eux préalablement aux réunions du DP.

Un étudiant peut être désigné plusieurs fois représentant durant son parcours universitaire. Un mandat commence le 1^{er} octobre de l'année n de son élection et se termine le 30 septembre de l'année $n+2$. Le mandat peut se terminer plus tôt si :

- Le représentant perd sa qualité d'étudiant à l'UMONS.
- Renonce à son mandat en avertissant le Président du DP.

Si le mandat prend fin en cours d'année, le remplaçant, qui doit aussi faire l'objet d'une désignation, termine le mandat du représentant sortant mais ne commence pas un nouveau mandat.